

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

**RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE
L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
SCRUTIN DU JEUDI 09 MARS 2023**

COLLÈGE DES USAGERS :

Usagers.

NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR :

NOM DE LA LISTE (tel qu'il figurera sur le bulletin de vote)

NOM - Prénom du délégué de la liste :

Coordonnées : Tél :

E-mail :

A défaut, est désigné d'office le 1^{er} de liste.

Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe

LISTE DES CANDIDATS, DANS L'ORDRE PRÉFÉRENTIEL

ORDRE	CIVILITÉ (Mme/M.)	NOM	PRÉNOM (S)	COMPOSANTE/SERVICE/ UNITÉ DE RATTACHEMENT

NOMBRE DE DÉCLARATIONS INDIVIDUELLES JOINTES (égal au nombre de candidats de la liste) :

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant : OUI-NON (rayer la mention inutile)

Nom :

Fait à

Date :

Signature du déposant de liste :

Cette liste doit être accompagnée de la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat de la liste.

Les étudiants doivent en outre fournir une copie de leur carte d'étudiant ou à défaut, un certificat de scolarité.

Les listes comprennent un nombre de candidats maximum égal au double du nombre de sièges de titulaires à pourvoir afin de prendre en compte l'élection d'un suppléant associé à chaque titulaire.

Les listes peuvent être incomplètes : elles doivent comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

IMPORTANT :

- Le dépôt des actes de candidatures de liste est obligatoire.

- Acte de candidature de liste à **déposer directement** à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (campus du Moufia, bâtiment administratif B, niveau -1) au plus tard à 16h00 (heure de La Réunion), contre un récépissé de dépôt **ou à faire parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception** (le pli doit être posté, de façon à parvenir dans les délais impartis, la date de réception faisant foi), **le mardi 28 FEVRIER 2023**, à l'adresse suivante :

L'Université de La Réunion - Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
15, avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 Saint-Denis Cedex